ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2023

PLR 2022 - (N° 1095)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº CF12

présenté par M. Dessigny

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE LIMINAIRE, insérer l'article suivant:

Avant l'examen du prochain projet de loi de finances, le Gouvernement présente au Parlement un rapport exposant les conditions de levée de la clause de circonstances exceptionnelles en France et d'un calendrier corrélatif pour l'exercice budgétaire 2023.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Commission européenne a annoncé la désactivation de la clause dérogatoire générale (clause de circonstances exceptionnelles telle qu'elle résulte des dispositions de l'article 3 du TSCG), à la fin de l'année 2023. Pour suivre les recommandations issues de l'avis n° HCFP-2023-5 du Haut Conseil des finances publiques, le présent amendement propose d'inviter le Gouvernement à publier un rapport, en vue de l'examen du prochain projet de loi de finances, faisant état des conditions de levée de la clause de circonstances exceptionnelles en France et d'un calendrier corrélatif. Tel est le sens du présent amendement.